

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 mars 2019 à 20 Heures 30

Convocation du 27 février 2019.

Nombre de présents : 15

Nombre d'absents excusés : 7

Nombre d'absent : 1

Pouvoir : 1

Secrétaire de Séance : Sandrine CROCHET

Lecture du dernier procès-verbal de réunion. Adopté à l'unanimité.

1) **BUDGET GENERAL :**

A- **COMPTE ADMINISTRATIF & COMPTES DE GESTION 2018**

Madame le Maire avant de procéder au vote se retire de la séance ; Monsieur Patrice ACHARD de la VENTE, 1^{er} adjoint au maire, prend la présidence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif du budget principal qui s'établit comme suit :

BUDGET PRINCIPAL – LE TEILLEUL

Votants : 14

Fonctionnement

| | | | |
|------------|--------------|-----------------|---------------------|
| - Dépenses | 1 342 563.92 | | |
| - Recettes | 3 105 453.91 | Excédent | 1 762 889.99 |

Investissement

| | | | |
|------------|------------|-----------------|-------------------|
| - Dépenses | 750 417.78 | | |
| - Recettes | 917 205.97 | Excédent | 166 788.19 |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : Votants : 16

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire et sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires de la commune de Le Teilleul.

Déclare que le compte de gestion du budget principal de la Commune de le Teilleul, dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2) **BUDGETS ANNEXES : LOTISSEMENT « LAMARE MOREL 5 » -
LOTISSEMENT « LA BUTTE ROUGE 1 » ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF
ET ENERGIES RENOUVELABLES :**

A - COMPTE ADMINISTRATIF & COMPTE DE GESTION 2018 :

Madame le Maire avant de procéder au vote se retire de la séance ; Monsieur Patrice ACHARD de la VENTE, 1^{er} adjoint au maire, prend la présidence.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les comptes administratifs des budgets annexes qui s'établissent comme suit : votants : 14

LOTISSEMENT « LA MARE MOREL 5 »

Fonctionnement

| | | |
|------------|------|---------------|
| - Dépenses | 0 | |
| - Recettes | 1,41 | Excédent 1.41 |

Investissement

| | | |
|------------|--------|-----------------|
| - Dépenses | 0 | |
| - Recettes | 277.42 | Excédent 277.42 |

LOTISSEMENT LA BUTTE ROUGE 1

Fonctionnement

| | | |
|------------|------|--------------|
| - Dépenses | 0.67 | |
| - Recettes | 0 | Déficit 0.67 |

Investissement

| | | |
|------------|------|---------------|
| - Dépenses | 0 | |
| - Recettes | 1.41 | Excédent 1.41 |

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF LE TEILLEUL

Exploitation

| | | |
|------------|------------|------------------------|
| - Dépenses | 159 153.37 | |
| - Recettes | 159 706.78 | Excédent 553.41 |

Investissement

| | | |
|------------|------------|-------------------------|
| - Dépenses | 63 065.74 | |
| - Recettes | 170 389.74 | Excédent 107 324 |

BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES

Exploitation

| | | |
|------------|----------|----------------------------|
| - Dépenses | 1 798.44 | |
| - Recettes | 5 498.34 | Excédent 3 699.90 € |

Investissement

| | | |
|------------|----------|---------------------------|
| - Dépenses | 3 500.00 | |
| - Recettes | 1 542.11 | Déficit 1 957.89 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : votants : 16

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire et sur l'exécution des budgets annexes de l'exercice 2018 du lotissement Mare Morel 5 et du lotissement la Butte Rouge 1 & assainissement collectif et énergie renouvelable.

Déclare que les comptes de gestion des budgets annexes dressés pour l'exercice 2018 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve.

Observation : Suite au transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté d'agglomération du Mont Saint-Michel-Normandie, la tarification va changer et sera

composée d'une partie fixe et d'une partie variable. Normalement le montant global à payer pour l'utilisateur sera inchangé.

3) BUDGET REGIE CHAUFFAGE AU BOIS - LE TEILLEUL :

Le Conseil d'exploitation s'est réuni ce jour et a émis un avis favorable aux affaires suivantes.

A – COMPTE ADMINISTRATIF & COMPTE DE GESTION 2018 :

Madame le Maire avant de procéder au vote se retire de la séance ; Monsieur Patrice ACHARD de la VENTE, 1^{er} adjoint au maire, prend la présidence.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte administratif du budget Régie de chauffage au bois qui s'établit comme suit : Votants : 14

Exploitation

| | | |
|------------|------------|--------------------------|
| - Dépenses | 150 264.63 | |
| - Recettes | 151 124.46 | Excédent 859.83 € |

Investissement

| | | |
|------------|-----------|-----------------------------|
| - Dépenses | 30 704.86 | |
| - Recettes | 81 334.42 | Excédent 50 629.56 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : Votants : 16

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire et sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 de la régie de chauffage au bois.

Déclare que le compte de gestion du budget de la régie de chauffage au bois dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

4) RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE LE TEILLEUL – SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX :

Présents : 16 Votants : 17

Objet du marché et lieu d'exécution:

La consultation a pour objet :

Projet de Rénovation du Groupe Scolaire Le Teilleul (50)

Critère d'attribution :

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Les offres seront jugées au moyen des critères suivants :

- Prix forfaitaire (60 %) ;
- Qualité de la méthodologie proposée pour la réalisation des travaux (30%);
- Qualité des mesures environnementales proposées pour la réalisation des travaux (10%) ;

Nombre d'enveloppes reçues en format électronique : 6

Estimation des travaux : 297 435 € ht,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'autoriser Mme le Maire à signer les marchés de travaux suivants avec les entreprises dont les offres sont économiquement les plus avantageuses, avec l'offre de base sans variante :
 - > Lot n° 01 : Bardage – Isolation par extérieur ; Entreprise MARIE TOIT à REMILLY-SUR-LOZON (50) le montant du marché s'élève à 162 835,07 € ht + prorata pour 2 442,53 € ht.
 - > Lot n°02 : Menuiseries extérieures ; Entreprise PINSON à Fontenay (50) le montant du marché s'élève à 18 411 € ht.
 - > Lot n°03 : Isolation – Couverture ; Entreprise PINSON à Fontenay (50) le montant du marché s'élève à 75 598,40 € ht.
 - > Lot n°04 : Peinture ; Entreprise LÉBOUVIER à AGON COUTAINVILLE (50) le montant du marché s'élève à 18 059,50 € ht.
 - > Lot n°05 : Chauffage/Ventilation ; Entreprise LEHERICEY à Brécey (50) le montant du marché s'élève à 49 227,20 € ht.
 - > Lot n°06 : Electricité (pas d'offre, marché négocié sans publicité ni mise en concurrence) : Entreprise LEHERICEY à Brécey (50) le montant du marché s'élève à 20 772,80 € ht.
- > Donne l'autorisation à Mme le Maire d'engager, liquider et mandater la dépense suivante avant le vote du budget primitif communal de l'année 2019 :
Marchés de travaux ci-dessus.

Observations :

- Les travaux sont subventionnés à 80 % sur une dépense de 340 000 € ht (TEPCV Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte)
- Le commencement des travaux début Mai. Prendre en compte le championnat de la Manche des écoles de cyclisme qui a lieu le 8 mai qui regroupe 200 enfants dans la cour de l'école.

5) PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – NOUVEAU DEBAT AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Présents : 16 Votants : 17

Rapporteur : Monsieur Patrice ACHARD de la VENTE

Lecture de la note technique sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

3 points principaux sont à adapter au PADD :

- La précision d'objectifs chiffrés en matière de consommation d'espace,
- Les projections en logements à ajuster,
- Les possibilités de construction dans les hameaux à étudier.

Lors des groupes de travail d'Elus, il a été décidé que :

- Les besoins en logements sont à réévaluer à environ 1000 logements (au lieu de 1596) en prenant davantage en compte la lutte contre la vacance des logements,
- Les possibilités de constructions dans certains hameaux sont à étudier par un travail de détail sur le zonage.
- Les objectifs chiffrés de consommation d'espace sont à préciser en intégrant les capacités de densification dans les bourgs (évaluation précise menée dans le cadre du travail de zonage).

- Le PADD devra être à nouveau débattu pour intégrer ces nouveaux éléments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- N'émet pas d'observations à la note technique sur les points à adapter au PADD du PLUi.

Sous réserve, si le quota en logements est atteint vu que les règles imposent de limiter le nombre de logements, que la commune puisse ajouter de nouvelles zones à construire destinées à l'habitation et à l'industrie avec des procédures simplifiées pour ne pas freiner le développement du territoire.

Observations : Les principales modifications proposées au zonage sur notre commune :

- Réduire le secteur 1AUh à Heussé (à proximité de la mairie).
- Réduire les secteurs 1AUh et 2 AUh au nord du bourg du Teilleul pour l'équivalent de 20 logements.
- Suppression des secteurs d'extension habitats : Valabon ; St Patrice ; Courteille au Teilleul.

6) RECRUTEMENT D'UN SAISONNIER PENDANT LA PERIODE ESTIVALE – SERVICE TECHNIQUE:

Mme le Maire propose de créer un emploi saisonnier pendant la période estivale au service technique (espaces verts) pour pallier aux absences dus aux congés annuels comme l'an passé. L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique au 1^{er} échelon.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- ❖ d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé. Création d'un emploi temporaire d'Adjoint technique à temps complet à compter du 8 juillet 2019 jusqu'au 25 août 2019. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.
- ❖ De donner tous pouvoirs à Mme le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

7) QUESTIONS DIVERSES :

- Prochaines réunions :

- Conseil Municipal : le Vendredi 29 mars à 20h00 (Vote budgets).
- Réunions Maires et Adjointes : le 13 mars à 20 heures.

- Point sur le recrutement de médecins généralistes.

- Visite d'un médecin candidat le 25 et 26 février en présence du cabinet de recrutement. Visite concluante. Le médecin a accepté de venir au Teilleul. Satisfait de l'accueil qui lui a été réservé. Période d'observations avec les médecins actuels cet été.
- Accueil d'un médecin marocain par Mr LEGRAND le 22 février. Médecin urgentiste installé en région parisienne. Visite du Mortainais avec réunion de travail avec le Maire de Mortain pour l'appui de la candidature avec l'hôpital de Mortain pour la validation des diplômes. Le conseil de l'ordre des médecins étudie ce dossier.

- Suite à une réunion de travail avec les Pôles de Santé du Mortainais et les élus concernés et les services à la communauté d'agglomération en charge de la santé, une recherche sera lancée pour la présence d'une sage-femme.

- Compte rendu des réunions - Revitalisation des bourgs :

Réunion d'information le 14 mars à 19h30 à la Salle de la Basse-Porte au Teilleul avec les propriétaires d'un bien immobilier ou foncier situé aux alentours de la mairie.

L'objet : Réalisation d'un « référentiel foncier », qui permet de mieux connaître et de caractériser les éléments du patrimoine bâti et foncier afin de constituer une base de données pour anticiper l'évolution urbaine du centre-bourg du Teilleul.

Recenser leur avis et leurs besoins.

Cette réunion sera animée par l'équipe en charge de l'étude de revitalisation – Architour (architectes et urbanistes) et IDEA Recherche, et en présence du CDHAT (Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires) de la Manche qui accompagne les propriétaires dans la rénovation de leurs logements dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire du Mortainais.

- Compte rendu de l'enquête effectuée par les étudiants de la fac Master 2 Ruralités. Synthèse rapide : la mobilité (co-voiturage ; navette ; piste cyclable) ; La moyenne d'âge des salariés : 30-40 ans ; la plupart n'habite pas sur le lieu de travail ; demande de cours de théâtre ; de point relais colis ; camions ambulants pour les communes déléguées (épicerie ; journaux...) ; soirée à thème ; restauration le soir ; pour les nouveaux arrivants : ils recherchent la tranquillité, le calme ; pour les chefs d'entreprises : reconnaissance du travail fait par la commune pour l'accueil des entreprises ; commune accueillante ; réseau routier à développer.

Invitation du conseil pour faire partie du jury le 29 mars à l'université de Caen lors de la présentation du mémoire par les étudiants.

- Présentation par Monsieur Serge HEURTIER-GUEGUEN du projet d'aire de camping-car. Après une réunion de travail avec les acteurs du projet, il est décidé d'aménager l'aire de camping-car au RIS (Relais Informations services) ZA de l'Hôtel Morton au Teilleul. Le coût des travaux environ 6 000 € ht sans aides financières. 10 places. Cet aménagement sera moins coûteux que la création d'une nouvelle aire de camping-car évaluée à 40 000 €. Le RIS sera rétrocédé à la commune par la Communauté d'agglomération afin d'engager les travaux. Une compensation financière annuelle sera allouée par la communauté d'agglomération pour l'entretien du site. L'inauguration est prévue au mois de mai avec l'arrivée de 25 campings caristes.
- Rendez-vous avec le SDEM (Syndicat Départemental d'Energies de la Manche) le 13 mars 2019 pour étudier la décision du conseil d'éteindre l'éclairage public la nuit.
- Compte rendu du conseil d'école par Madame DANJOU.
- Election européenne le dimanche 26 mai.

Séance levée à 0h30 minutes.